

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 16 décembre 2014

Convocation du : 3 décembre 2014

Objet : DECHETS / ENVIRONNEMENT

Convention de mise à disposition suite au transfert de la compétence déchets de la commune du Dévoluy à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : M. Moreau

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Thomas, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, C. Baillet, M. Ventre, JP Artigues,, F. Gatounes, B. Saudemont, J. Revoux, G.Jullien.

Excusés : C. Marseille, M. Gaignaire, A.Chevallier remplacé par G.Jullien

Le Président, Jean-Marie Bernard, rappelle aux délégués de la Communauté de Communes que le transfert de la compétence déchets de la commune du Dévoluy à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy sera effectif au 1^{er} janvier 2015.

Trois agents à temps complet affectés aux services collecte des déchets et déchetterie vont changer d'employeur.

Le matériel nécessaire à leurs missions, tels que les véhicules OM et petit équipement sera remis à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

Les locaux hébergeant les véhicules, le petit outillage seront mis à disposition, la commune restant propriétaire.

Des échanges de service, ont également été prévus ainsi que l'engagement de la commune du Dévoluy à régaler les gravats à la déchetterie sise à Agnières.

Ces différentes mesures font l'objet d'une convention soumise à l'approbation du conseil.

Après avoir demandé des précisions sur les termes de la convention, le conseil communautaire l'approuve à l'unanimité et autorise le Président à la signer.

votants : 29	pour : 29	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20141216-Db138_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2014

Publication : 23/12/2014

Pour le Président
par délégation

Ainsi fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.
Le Président,

Jean-Marie Bernard

